



**MAIRIE D'ARFONS**  
5, RUE DE LA MAIRIE  
81110 ARFONS

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le 1<sup>er</sup> décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 1<sup>er</sup> décembre à 18 heures le Conseil Municipal de la commune d'Arfons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard PINEL, Maire.

Présents : Mme ROUANET Bernadette – Mrs AZAIS Gérard, BARRAILLÉ Dimitri, GAYDA Jacques, PINEL Gérard, PORTES Pierre, COUZINIE Philippe, Baptiste DUBOIS. GASTOU Jérôme

A été nommé secrétaire : Mr PORTES Pierre.

### **1 - Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2025**

Le procès-verbal du 26 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### **2/ Modification des statuts du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet de modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.

Après avoir pris connaissance du projet, de la délibération N°140-2024 du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et des statuts et de l'extrait du règlement intérieur du Comité Syndical,

le Conseil Municipal d'Arfons approuve à unanimité, les statuts du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc proposés et autorise Monsieur le maire à signer tout document afférant à ce dossier.

### **3/ Approbation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi.

Monsieur PORTES Pierre fait remarquer que ce rapport est déjà voté par le conseil communautaire.

Il aurait été préférable que ce rapport soit présenté au conseil municipal avant le vote par le conseil communautaire.

Les membres du Conseil Municipal s'abstiennent à l'unanimité des membres, sur l'approbation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes aux Sources du Canal du Midi.

### **4/ Subvention du budget M57 – Comumne au budget M49 – Eau et Assainissement**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de verser une subvention d'équilibre au budget assainissement au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 207380.14 € Cette subvention sera versée trimestriellement en 4 versements :

- 1<sup>er</sup> trimestre : 40 000.00 €
- 2<sup>ème</sup> trimestre : 40 000.00 €



- 3<sup>ème</sup> trimestre : 40 000.00 €
- 4<sup>ème</sup> trimestre : 87 380.14 €

## **5/ Aménagement Prise de l'Alzeau**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le dossier concernant l'aménagement de la Prise de l'Alzeau.

Le coût pour la fabrication et l'installation s'élève à :

- Pupitre : 5 240.00 € H.T. – 6 288.00 € T.T.C.
- Banc : 1 700.00 H.T. – 2 040.00 € T.T.C.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Municipal d'Arfons

- Donne un avis favorable au projet d'aménagement de la Prise de l'Alzeau à la majorité des membres :
  - 4 voix pour
  - 2 voix contre
  - 3 absentions
- Confirme que la commune d'Arfons sera maître d'ouvrage de ces travaux.  
Remarques : Mr Dimitri BARRAILLE trouve que le prix du banc est élevé La commune est maître d'ouvrage pour une installation qui est sur le domaine privé ?

## **6/ Projet règlement du Colombarium et du jardin du Souvenir.**

Pierre PORTES, je vous ai transmis un projet de règlement pour le columbarium et le jardin du souvenir.

Un Columbarium et un Jardin du Souvenir sont mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y déposer des urnes ou d'y répandre les cendres de leurs défunts.

Le columbarium est divisé en cases de 30 x 30 x 30, destinées à recevoir exclusivement des urnes cinéraires elles peuvent recevoir deux urnes de 18 ou 20 cm de diamètre et de 30 cm de hauteur.

Il faut rajouter au règlement l'interdiction de mettre les cendres des animaux dans les cases.

Pas de gravures sur les portes, des plaques seront fournies lors de la prise de la concession.

La durée de la concession ainsi que le tarif doivent être fixés par le conseil municipal par délibération. Les concessions perpétuelles n'existent plus.

Pierre Portes propose 30 ans au prix de 300€ et 50 ans au prix de 500€. Les plaques pour la gravure seront fournies par la mairie. Les gravures seront identiques et à la charge du concessionnaire.

A l'issue de la concession, la commune, s'il n'y a pas de renouvellement, récupèrera la case. L'urne peut être déposée au dépositaire, ou les cendres peuvent être dispersées au jardin du souvenir.



Pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir une contribution de 30 € sera demandé à la famille. La plaque sera fournie par la mairie.

Le règlement doit être validé par un arrêté du Maire. Les tarifs seront définis par délibération du conseil municipal.

L'entreprise a offert 3 plaques. Il est nécessaire d'en acquérir 3 de plus au cout de 130€ les 3.

Les membres du conseil donnent leur accord à ces propositions

### **7/ Décision modificative opération 152 – compte 2131 – travaux église St Jean-Baptiste**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du devis relatif aux travaux des stalles de l'église St Jean-Baptiste – devis le moins-disant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de prendre en charge le devis de ces travaux pour un montant de : 2 878.00 €

Monsieur le Maire indique la nécessité de procéder à un virement de crédits afin de financer ces travaux et propose :

- Compte 615221 – bâtiments communaux : 2 878.00 €
- Compte 2131 – opération 152 : + 2 878.00 €
- Compte 021- investissement – virement de la section fonctionnement : + 2 878.00 €
- Compte 023 – fonctionnement – virement à la section d'investissement : + 2 878.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition, à 6 voix pour et 3 absentions.

### **8/ Compétence Bon d'achat aux personnes âgées de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la dissolution du CCAS de la commune par délibération en date du 5/09/2022 – DEL\_052\_2022 et le rattachement des affaires sociales au Conseil Municipal.

Il propose au Conseil Municipal d'octroyer, aux personnes âgées de la commune de plus de 70 ans au 31/12/2025, un bon d'achat auprès de l'épicerie Arfontaise, commerce rural sis sur la commune d'Arfons, d'un montant de :

- Personne seule : 25 €
- Couple : 35 €

Les bénéficiaires doivent avoir leur résidence principale sur la commune d'Arfons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à cette proposition.

Cette dépense sera inscrite au budget 2026 au compte 6748 en fonctionnement.

### **9/Questions diverses.**

Route de la Galaube



Le diagnostic effectué par la SADE montre que les ponts de la route de la Galaube risquent de s'effondrer sous de lourdes charges. Pierre PORTES, pose la question du devenir de cette route. Les panneaux de limitation de tonnage sont acquis. Il propose de limiter toute la route à 3,5 tonnes.

L'ONF refuse de participer aux frais de consolidation, les camions peuvent emprunter les pistes forestières. Juste après la BOUSOLE, un camion est allé dans le fossé, il a dégradé la route, nécessité de refaire le talus, cela occasionne des frais à la commune. Les exploitants forestiers refusent la responsabilité. De plus, le mur de la GALAUBE risque de s'effondrer.

Gérard PINEL, fait part d'un différent avec Pierre PORTES, il limiterait pour sa part juste les ponts à 3,5 tonnes, et laisserais la circulation ouverte à tous les véhicules. Les camions demanderont une dérogation suivant leur tonnage pour emprunter les ponts.

Baptiste DUBOIS ne pense pas que les entreprises le fassent.

Mrs Baptiste DUBOIS et Jérôme GASTOU s'opposent à la limitation de tonnage sur la route de la Galaube.

Mr Pierre PORTES rappelle qu'il en est de la responsabilité de la Mairie.

Gérard PINEL indique qu'une convention a été signée avec VALOREM, 4.000€ / an pour la partie de route que les entreprises vont emprunter pendant la durée de vie du parc éolien. Ils ne n'emprunteront pas par la BOUSOLE ni par la GALAUBE.

#### Association 3<sup>ème</sup> âge

Monsieur le Maire, présente une demande de la présidente de l'association du 3eme âge pour la mise en place d'un escalier au cantou. Elle présente un devis pour 500€ de Brico-dépôt. Les travaux doivent être effectués par une entreprise et validés par la commission de sécurité du SDIS

Pierre PORTES rappelle que le mode de chauffage n'est pas adapté et doit faire l'objet de travaux.

Monsieur le Maire propose d'installer une pompe à chaleur. Ce sera étudié au prochain budget.

Philippe COUZINIE fait part de sa désapprobation, le conseil municipal refuse des travaux pour 500 € pour le CANTOU, alors qu'il accepte 3 .000 € pour l'association de l'église.

#### Travaux chemin du Fort

Monsieur le Maire, fait part d'une demande pour arranger le chemin du FORT.

Pierre PORTES fait part de son mécontentement, il a été mis en cause sans raison. Les riverains empruntent ce chemin avec de gros engins forestiers. Il rappelle que la commune n'a aucune obligation d'entretien des chemins ruraux.

Pierre PORTES rappelle que 2 jours de mise en état de ce chemin ont été réalisés par l'employé communal

#### Poste transformateur électrique Les Bastouls

Monsieur le Maire fait part du lancement de la procédure pour une modification simplifiée du PLUI. Un problème se pose pour la mise en place du transformateur ENEDIS des BASTOULS, le projet se trouve en zone NTVB qui n'autorise pas cette installation. Le permis de construire du hangar photovoltaïque mentionnait pourtant l'emplacement de ce poste. Une solution doit être trouvée, La modification du PLUI est lancée.

#### Travaux local de Chasse



Gérard AZAIS, demande si les travaux effectués par les chasseurs au local situé rue de la Colombe ont fait l'objet de déclaration avec plans à la mairie. Il demande également que des précisions leur soient demandées pour savoir ce qui a été fait.

Jérôme GASTOU, président de la société de Chasse répond que non.

Monsieur le Maire indique qu'il leur demandera ces précisions

La séance est levée à 19h20

Le Maire,  
Gérard PINEL



Le Secrétaire,  
Pierre PORTES



